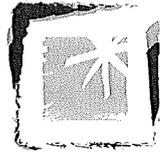


**N° DEL/2022-157**

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

**Séance du 12 décembre 2022****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

**Nombre de conseillers en exercice : 40**

**Date de convocation : 05 décembre 2022**

**PRESENTS (24)**

**Délégués titulaires (23)** : M. FERRÉ Charles, Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, M. BESSEAU Jean-Claude, M. BOINET Jean, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CONTINSOUZA Nicolas, M. DUBOIS Francis, Mme DUBOUCHAUD Patricia, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, Mme RIVET Murielle, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre.

**Délégués suppléants (1)** : M. CHARTIER Pierre.

**ABSENTS EXCUSES**

Mme AUDUREAU Agnès, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, Mme BOUILLON Ludivine, M. CHAUMEIL Romain, M. COQUILLAUD Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, M. GONCALVES Jean-François, Mme GUICHON Marion, M. LACROIX Laurent, M. POP Ion Octavian, M. VERBRUGGE Dominique, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier.

**Pouvoirs (14) :**

Mme AUDEGUIL Agnès a donné procuration à M. TAGUET Jean-Marie,  
Mme AUDUREAU Agnès a donné procuration à Mme PEYRAT Denise,  
M. BACHELLERIE Jean-Louis a donné procuration à M. LANOIR Jean-Noël,  
Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas,  
M. COQUILLAUD Nicolas a donné procuration à M. LAFON Jean-François,  
Mme COURTEIX Nadine a donné procuration à Mme BOURRIER Annette,  
M. DATIN Yves a donné procuration à Mme DUBOUCHAUD Patricia,  
Mme FORYS Claire a donné procuration à Mme RIVET Murielle,  
M. GONCALVES Jean-François a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,  
M. LACROIX Laurent a donné procuration à Mme PAREL Audrey,  
M. POP Ion Octavian a donné procuration à M. FERRÉ Charles,  
M. VERBRUGGE Dominique a donné procuration à M. VALADOUR Jean-Pierre,  
Mme VIDAL Dany a donné procuration à Mme AMOREIRA Jeanne-Marie,  
M. VILLA Olivier a donné procuration à M. Gérard BRETTE.

**Secrétaire de séance** : M. CONTINSOUZA Nicolas.

## **Objet : Candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Plateformes pour la rénovation énergétique France Rénov' et convention de partenariat entre EPCI**

M. le Président informe le Conseil que la Région Nouvelle-Aquitaine souhaite faire perdurer en 2023 le service public labellisé France Rénov', de conseil aux ménages pour la rénovation énergétique de leurs logements.

Elle reconduit ainsi son appel à manifestation d'intérêt « Plateformes de rénovation énergétique de l'Habitat privé », qui permet de mobiliser des crédits SARE (service d'accompagnement à la rénovation énergétique) et Région à hauteur de 80% des dépenses éligibles.

Les EPCI, aux côtés éventuellement d'autres acteurs publics ou privés, sont à la gouvernance des plateformes et participent à leur financement, le plus souvent dans un cadre mutualisé afin d'avoir les moyens nécessaires pour garantir la qualité de ce service public.

### Objectifs du service public « Plateforme France Rénov' »

La vocation des Plateformes France Rénov' est d'être un tiers de confiance qui apporte un conseil neutre, indépendant et expert en amont du projet et lors de ses différentes étapes clés, pour accompagner l'utilisateur et l'aider dans ses choix, sans pour autant se substituer au secteur concurrentiel. Elles peuvent ainsi, à tout moment, orienter les ménages, en fonction de leurs besoins, vers des professionnels du secteur concurrentiel.

Les Plateformes dynamisent sur leur territoire le marché de la rénovation énergétique et favorisent les conditions de la rénovation énergétique globale performante et bas carbone.

### Rappel de la mise en œuvre de la « Plateforme France Rénov' » en 2022

En 2022, six EPCI du département de la Corrèze, à savoir la communauté d'agglomération Tulle Agglo, la communauté de communes Haute Corrèze Communauté, la communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne, la communauté de communes Midi Corrèzien, la communauté de communes Vézère Monédières Millesources et la communauté de communes du Pays d'Uzerche au travers d'une convention de partenariat, ont mutualisé leurs moyens.

La convention de partenariat a permis d'inscrire dans un cadre défini les conditions de participations réciproques et les modalités de fonctionnement des intercommunalités signataires pour la mise en œuvre d'un service public de conseil à la rénovation.

L'agglomération Tulle agglo a été désignée structure juridique porteuse, coordinatrice de la plateforme de rénovation énergétique et animatrice du partenariat.

Ainsi, les communautés de communes partenaires ont procédé à une délégation de maîtrise d'ouvrage de la plateforme de rénovation énergétique à Tulle agglo.

Conformément aux dispositions de l'article L.5221-2 du CGCT, l'ensemble des questions d'intérêt commun relatives à la convention sont débattues au sein d'un comité de pilotage (COPIL) composé d'1 représentant titulaire et d'1 suppléant

par intercommunalité. Les représentants sont désignés au sein de chaque organe délibérant des EPCI membres.

Les services de la plateforme de rénovation énergétique proposés à l'ensemble des citoyens du groupement des EPCI cités ci-dessus s'appuient principalement sur un partenariat avec le CPIE de la Corrèze (Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement) doté d'une expérience reconnue en la matière.

Le CPIE s'est engagé à assurer l'accompagnement des usagers du service public, sur la base des objectifs définis dans la candidature, dédier les moyens humains pour assurer les missions, et assurer des présences sur chacun des EPCI partenaires.

### Bilan de l'activité de la « Plateforme France Rénov' » en 2022

Conformément à ses engagements, le CPIE de la Corrèze a mobilisé 2.7 ETP en moyenne sur l'année 2022 pour assurer le service public de conseil aux ménages.

Depuis son ouverture, la Maison de l'Habitat de Tulle aggro héberge deux conseillers France Rénov' employés par le CPIE de la Corrèze.

Le dernier comité de pilotage associant l'ensemble du partenariat a permis de faire le bilan de l'activité au 30 septembre 2022.

Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 septembre, les conseillers France Rénov' ont :

- Apporté plus de 1000 conseils personnalisés à des ménages porteurs de projets de rénovation énergétique
- Accompagné plus de 70 foyers dans un projet de rénovation globale de leur logement.

38% des actes ont été menées sur Tulle aggro en cohérence avec la clé de répartition « population » des 20% de reste à charge de la plateforme.

### Propositions pour 2023

Fort du succès du service public déployé en 2022, afin de répondre à cet AMI, les six EPCI partenaires ont souhaité reconduire leur collaboration selon les mêmes modalités qu'en 2022.

Il est proposé que la communauté de communes de Ventadour Egletons Monédières rejoigne le partenariat et la dynamique engagée.

Dans un souci d'efficacité et de réalisme, les partenaires ont établi une candidature en étroite collaboration avec le CPIE de la Corrèze qui dispose de l'expérience, de l'expertise, et des moyens humains nécessaires pour assurer le service et être le récepteur des demandes de conseils et d'accompagnement des particuliers.

### **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Valide** la candidature à l'AMI 2023 régional Plateforme de rénovation énergétique,
- **Approuve** le projet de convention de partenariat inter EPCI pour la mise en œuvre de la plateforme de rénovation énergétique ci-annexée,
- **Autorise** le Président à signer la convention et tous les documents nécessaires à la réalisation de ces affaires,

- **Désigne** M. Charles FERRE en tant que délégué titulaire et M. Jean-Noël LANOIR en tant que délégué suppléant pour représenter la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières au comité de pilotage du partenariat,
- **Inscrit** les crédits nécessaires au budget 2023.

POUR : 38

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,  
Lapleau, le 13 décembre 2022  
Le Président,**



**Charles FERRE**

Communauté de Communes  
Ventadour Egletons Monédières



Carrefour de  
l'Épinette  
19550  
Lapleau  
05 55 27 69 26